Conseil communal, Château-d'Oex
Commission gestion-finances **COGEFI**

Compte-rendu de la ½ journée technique

La Commission gestion-finances (COGEFI) composée de M. Maxime Lenoir, Président, Mmes Anastasia Andrey, Sylviane Clot et de MM. Nicolas Burri, Yves-Julien Delessert, Xavier Ecoffey, Michel Jequier et Jean-Louis Rossier s'est réunie les 22 janvier, 5 et 26 février, 4 et 11 mars pour étudier la partie gestion.

Les thèmes suivants ont été retenus, un courrier avec une série de questions a été adressé à la Municipalité au début du mois d'avril en vue de la rencontre de la demi-journée technique agendée au 18 mai 2020.

1) **Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme** : fonctionnement et organisation actuelle du domaine du tourisme.
2) **Gestion générale des déchets** : présentation de l'organisation de la déchèterie de la Chaudanne et pistes de réflexion pour améliorer la rentabilité du site.
3) **Abattoir communal** : explication du fonctionnement actuel et des intentions de développement de la Coopérative.
4) **Energies renouvelables et climat** : prise de connaissance de la stratégie communale et des projets liés à ce domaine.

La demi-journée technique s'est déroulée à la Grande salle de Château-d'Oex en présence de la Municipalité au complet accompagnée de M. Roland Oguey Chef des travaux et de M. Jean-Michel Chapalay Boursier, Mme Eliane Morier étant excusée. Tous les membres de la COGEFI étaient présents.

Dans la situation actuelle des mesures sanitaires à respecter en raison du Covid-19, la Municipalité n'a pas souhaité entreprendre les visites sur site proposées par la Commission. Dès lors, l'après-midi s'est déroulée sous forme de présentation et de discussion.
La COGEFI tient a remercier la Municipalité pour les réponses claires fournies, les présentations préparées à cette occasion, ainsi que les discussions riches et en totale transparence qui ont suivi.

Les questions-réponses sont reprises ci-dessous et tirées des extraits de comptes 2018.

1) Pays-d'Enhaut Région et Tourisme

Q : **1120 / Pays-d'Enhaut Région** : comment est calculée la cotisation à PER et comment est calculée l'attribution au Fonds FER. Quel est le montant versé par les autres communes ? Par ailleurs, qui gère ce Fonds et de quelle manière ?

***R** : le Fonds a été créé en 1979 par les 3 communes du Pays-d'Enhaut. Il vise à encourager la création et le maintien d'emploi viables dans la région. Il est constitué*

de trois fonds communaux distincts. Les demandes sont traitées de manière confidentielle, raison pour laquelle ils apparaissent de manière globale dans les comptes.
L'attribution au Fonds s'effectue par le versement de frs 5.— par habitant soit pour notre Commune un montant de frs 17'165. — prélevé sur les impôts communaux. Les autres communes agissent de la même manière. Un plafond d'alimentation du Fonds a été fixé. Actuellement notre Fonds dispose d'un montant de l'ordre de frs 160'000.— Le Canton peut participer à un projet au sens de la LADE à hauteur de 50 %.

Les décisions d'octroi sont du ressort des Municipalités et chaque requête fait l'objet d'une expertise. Le secrétariat régional prépare les éléments utiles puis la commission économie étudie la demande, selon une grille d'évaluation. Son préavis est transmis au comité PER qui le transmet à la Municipalité concernée, qui décidera en dernier lieu de l'octroi ou non de la demande.

Pour obtenir le versement, le bénéficiaire présentera au secrétariat régional un décompte des frais engagés pour le projet soutenu. Après vérification du décompte et des pièces justificatives, le secrétariat informe la commune concernée et donne le feu vert au versement de la subvention. Le suivi du projet est assuré par le secrétariat régional.

Une clause de remboursement est prévue si le projet n'est pas réalisé. Ainsi un remboursement à hauteur de 80 % de la subvention est demandé à la fin de la première année et de 40 % à la fin de seconde année.

Les demandes ne sont pas très fréquentes et pour notre Commune cela concerne 2 à 3 projets par année. Les projets sont toujours en lien avec la création de nouveaux emplois et un règlement spécial est en vigueur pour les demandes qui concernent les chambres d'hôtes.

Q : 1600, Tourisme :

Q : Compte 315.100 Entretien d'installations techniques, véhicules et outils :
Quel est le mode de ventilation des frais d'utilisation d'un véhicule par l'OT et pour quel usage ?

***R** : le véhicule concerné est le Toyota du service des travaux. La ventilation des frais est partagée à raison de 50 % chacun entre le service de travaux et l'OT. Le véhicule est utilisé par les collaborateurs communaux dans le cadre de missions liées au tourisme (préparation du FIB, pose d'oriflamme, travaux divers à la piscine-camping, préparation des sentiers raquettes, nettoyages des places de pic-nic…).*

Q : Compte 318.000 Prestations de services de tiers : précision sur les mandats attribués pour l'entretien des chemins pédestres ?

***R** : plusieurs mandats sont donnés dans le cadre de l'entretien des chemins. Ainsi un coordinateur suit la situation sur l'ensemble des chemins et soumet les propositions d'entretien à la Municipalité qui délègue le travail au GFPE. Des baliseurs interviennent également ainsi que le service des travaux pour diverses réparations. Notre*

coordinateur est également mandaté par la Commune de Rougemont. Les charges pour l'entretien des chemins s'élèvent en 2019 à frs 17'000.--

Q : Compte 322.300 Intérêts passifs des engagements financiers à long terme : Ces montants concernent la piscine et le camping, les intérêts et les amortissements ne devraient-ils pas figurer dans les comptes 3536 camping et 3537 piscine ?

***R** : cette ventilation a été préférée pour des raisons d'équilibre budgétaire.*

Q : le PERET finance-t-il encore des installations ?

***R** : le PERET ne finance plus aucune installation et c'était en fait l'une des conditions pour la fusion des OT. Le financement des infrastructures sportives, de loisirs et culturelles doit faire l'objet d'une profonde réflexion quant à son financement. Ce travail a été ébauché par M. Delachaux et le dossier sera repris par la nouvelle directrice.*

Q : **Compte 365.400 Aides, subventions pour le sport** : Quels sont les avantages pour les habitants du PE d'utiliser la piscine de Gstaad ?

***R** : notre Commune participe à hauteur de frs 20'000. -- au Centre de sports de Gstaad. Les avantages résident dans le fait que nous bénéficions de tarifs « indigènes » et que la gratuité est assurée pour les élèves des écoles du Pays-d'Enhaut qui fréquentent régulièrement ces lieux qui offrent des équipements de qualité.*

Q : Compte 390.100 Imputations internes de frais de personnel : Peut 'on avoir des informations sur le détail des imputations internes de frais de personnel pour le compte de l'OT ?

***R** : les tâches en lien avec l'OT représentent 1,2 EPT de collaboratrices et collaborateurs communaux qui interviennent pour des préparations en lien direct avec le tourisme et les manifestations, ainsi que dans le cadre de la gestion de l'encaissement des taxes de séjour.*

Q : Compte 406.600 Taxe de séjour et de résidence : Peut' on avoir une explication sur l'organisation mise en place pour le suivi et l'encaissement de la taxe de séjour ?

***R** : pour rappel le règlement actuel sur les taxes de séjour a été approuvé le 8 décembre 2018 par le Conseil communal.*
Pour la taxe de résidence secondaire, le calcul s'effectue sur le 0,19 % de la valeur d'estimation fiscale de l'immeuble, valeur transmise par le Registre foncier. Le service de la Bourse facture la taxe et en assure le suivi. Chaque propriétaire déclare le montant perçu et le verse intégralement à la Commune. Il s'agit d'une obligation légale, mais les contrôles sont difficilement réalisables. Le principe se base beaucoup sur la confiance. Des difficultés sont apparues avec les nouvelles plateformes de location type Airbnb. Ce problème est rencontré dans bon nombre de communes et des solutions sont étudiées. Un catalogue des logements à louer existe et le Pass d'Enhaut est mis à la disposition des loueurs, pour autant qu'ils déclinent leur identité. Des sondages sont effectués par la Commune pour repérer les indélicats et un projet est en cours avec Airbnb pour tenter d'améliorer la situation.

L'intégralité de la taxe est versée à PERET et les deux autres communes agissent de même. PERET garde frs 800'000.—pour l'opérationnel touristique selon les taux indicateurs suivants : 45% pour les remontées mécaniques (TRV) 20% pour la mobilité et les cartes d'hôtes, 20% pour les équipements touristiques, 15% pour les manifestations, le solde étant versé au Fonds FET. Notre Commune verse encore une subvention de frs 220'470. —à PERET pour la promotion qui ne peut pas être prise sur le Fonds FET.

La participation à la Videmanette qui bénéficie d'un subventionnement croisé avec BDG est discutée. Les faits montrent cependant que Rougemont participe beaucoup à l'alimentation des recettes liées à la taxe de séjour mais n'en bénéficie relativement peu. Dans tous les cas, des solutions sont à trouver pour répartir au mieux les charges de PER.

2) **Gestion générale des déchets** (présentation de Stéphane Henchoz, Municipal en annexe)

Q : Présentation du cahier des charges de l'exploitant de la déchèterie de la Chaudanne. Précisions sur les dépenses et les recettes engendrées pour les déchets ainsi que pour les volumes ?
Réflexions quant aux possibilités d'augmentation des recettes de la Chaudanne.

***R** : Notre région a la chance de disposer de son propre périmètre de gestion des déchets (DECHPE). Les ordures ménagères sont acheminées à la SATOM ainsi que le bois et le compost. SATOM utilise les déchets pour alimenter la centrale de chauffage à distance dont bénéficie les habitants de Monthey. SATOM installera prochainement sur le territoire de notre Commune, trois containers destinés aux déchets de cuisine qui seront valorisés pour la production de Biogaz. (GastroVert). L'on devrait ainsi s'attendre à une diminution du volume d'OM pour autant que la population joue le jeu. Le passage à la taxe au poids serait plus incitatif. L'on apprend également qu'un tri du verre effectué par couleur est rémunéré au double d'un tri en vrac. Par ailleurs, notre Commune est actionnaire de la SATOM et bénéficie à ce titre de conditions particulières. L'installation de « GastroVert » permettra encore de diminuer la facture.*

Le cahier des charges de l'exploitant qui a remporté l'appel d'offres prévoit les tâches principales suivantes :

- *Assurer les heures d'ouverture de la déchèterie*
- *Conseiller les clients et surveiller les dépôts*
- *Effectuer les transports de bennes à la SATOM*
- *Relever les volumes pour la facturation*

La discussion s'oriente ensuite sur l'utilisation de la déchèterie par les entreprises qui déposent des volumes parfois importants. Le règlement prévoit que les entreprises sont admises pour le dépôt d'un volume de 0,5 m3 pour le bois, le fer et les matériaux inertes. La tradition montre que les dépôts jusqu'à 1 m3 sont acceptés sans facturation. Cependant, ni la Municipalité, ni la COGEFI ne souhaitent trop durcir les conditions d'utilisation de la déchèterie, ni pour les particuliers, ni pour les entreprises. Le seul moyen d'améliorer le rendement serait de s'équiper d'un système de pesée et de

facturation. Actuellement les comptes « déchets » s'autofinancent, les OM amenant l'essentiel des recettes et financent la déchetterie de la Chaudanne. La COGEFI y trouve là une certaine injustice envers les citoyens qui jouent le jeu des sacs taxé au détriment de ceux qui apporte systématiquement leurs déchets ménagers aux incinérables de la Chaudanne.

La Municipalité serait favorable au passage à la taxe au poids pour les OM, du moment que les bennes sont équipées. Seul le système de gestion de la facturation devrait être trouvé. Pour rappel, la Commune doit assurer le service à la population mais jusqu'où doit-elle s'impliquer dans son organisation. Le problème des incivilités, tant dans les déchèteries de quartiers qu'à la Chaudanne, n'est pas résolu et des solutions doivent être trouvées.

3) Abattoir communal (présentation de Stéphane Henchoz, Municipal en annexe)

Q : Quelle est la situation actuelle du fonctionnement de l'abattoir et ses perspectives de développement ?

***R** : pour rappel, la décision d'ouverture de l'abattoir sur notre territoire date de 1996. L'abattoir fonctionne bien avec un important volume d'abattage et les locaux sont conformes. Le sol a été refait récemment et divers aménagements ont été effectués dont un fumoir-séchoir. Le bâtiment est loué à la Coopérative depuis le 1er février 2018. Le Service cantonal effectue les contrôles sanitaires et octroie les autorisations d'exploiter. Actuellement deux bouchers sont occupés à plein temps et la Société a constaté une forte augmentation de son activité. La présence d'un abattoir de proximité est jugée très utile par l'ensemble de la filière, soit également par les producteurs laitiers.*

Le problème actuel et qui devra être réglé est celui des déchets carnés qui représentent un volume de 6 à 7 tonnes par mois et il n'est plus accepté d'avoir sur un même site un local de production et un local de traitement des déchets. Celui-ci pourra être construit sur le site mais de manière séparée. Le Canton a déjà émis des remarques à ce sujet si bien qu'un projet devrait être soumis prochainement au Conseil communal.

Enfin, la Ste coopérative s'est dite intéressée par le rachat du bâtiment et la Municipalité attend des propositions à ce sujet.

4) Energies renouvelables et climat

Q : Discussion sur ce thème particulièrement d'actualité et important pour notre vallée.

***R** : notre Municipalité ne dispose pas d'une véritable stratégie écrite mais elle très sensible à la problématique et diverses initiatives allant dans le sens du changement climatique ont été prises dans chaque dicastère.*

Le Parc naturel est aussi actif et soucieux de préserver l'environnement avec des actions ciblées : promotion de la biodiversité, agriculture et tourisme durable, filière bois, produits de proximité, action « photovoltaïque », label cité énergie…

Pour les énergies, la difficulté réside dans le fait que nous ne disposons pas d'une « photo » d'ensemble de la consommation énergétique de la Commune. Si nous ne disposons pas encore d'une stratégie bien définie, les principales actions suivantes ont été entreprises :

- *Centrale de chauffage à distance : volonté municipale d'aller de l'avant.*
- *Toitures solaires en réflexion. Le bâtiment du Parc des sports nécessiterait par exemple un investissement important pour la toiture, mais son autoconsommation d'énergie solaire est insuffisante et la production hivernale d'énergie n'est pas des plus favorables.*
- *Economies sur l'eau chaude par l'équipement de robinets mitigeurs.*
- *Ampoules à LED dans tous les espaces publics.*
- *Suivi des consommations.*
- *Economies d'énergie réalisées à la STEP.*
- *Projet de toit solaire à la PONTIA.*
- *Projet de micro-turbinage par le GroupeE*
- *Collège Henchoz construit selon les normes minergie*
- *Projets « bien-être et mobilité » en cours*

Au final, si nous ne disposons pas de véritable stratégie, le constat est que chaque dicastère à sa propre vision de la problématique environnementale et qu'il met en place des initiatives au gré des possibilités et des moyens.

Conclusion

Personnellement en tant que président de la COGEFI cette dernière année, je tiens à remercier sincèrement la Municipalité ainsi que les chefs de service pour le temps qu'ils consacrent à nous apporter des réponses à nos questions et ceci toujours dans la convivialité et la bonne humeur.

Merci également à mes collègues de la commission pour leur participation aux débats et un grand merci tout particulièrement à Michel Jequier pour la tenue des PV et la rédaction parfaite des rapports.

La situation de Coronavirus ne nous permettant hélas pas de se rassembler pour le traditionnel souper dans un restaurant local, nous terminerons par un copieux apéritif à la Grande Salle préparé par Madame Sylviane Clot que nous remercions encore vivement et tout ceci avec le respect de la distanciation sociale de 2 m entre personnes en vigueur.

Pour la COGEFI, M. Lenoir, président 2019/2020
Les Moulins, le 11 juin 2020

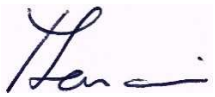

Annexe, présentation de Stéphane Henchoz, Municipal
Gestion générale des déchets

Déchets

Périmètres de gestion

DECHPE
(Déchets Pays-d'Enhaut)

Président : Roland Oguey
Comité: Annie Schwitzgebel
Michel Maillefer
Stéphane Henchoz

Déchets

Zones d'apport selon planification cantonale

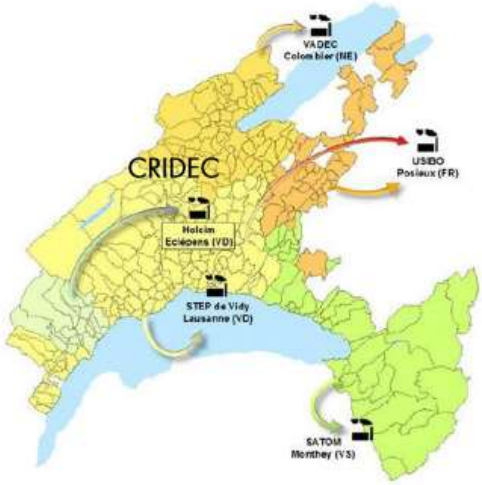

Déchets

Installations d'élimination des déchets spéciaux

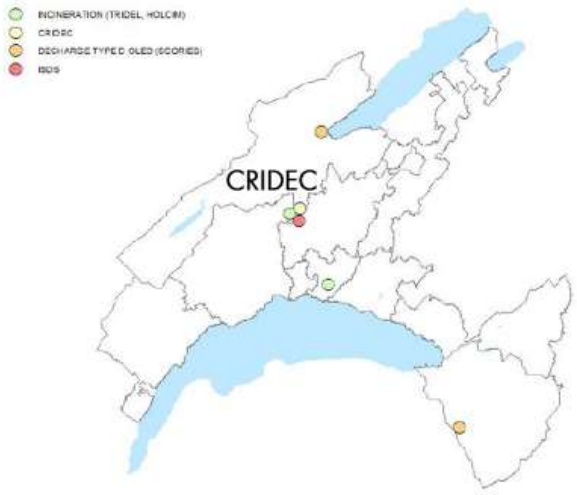

Déchets

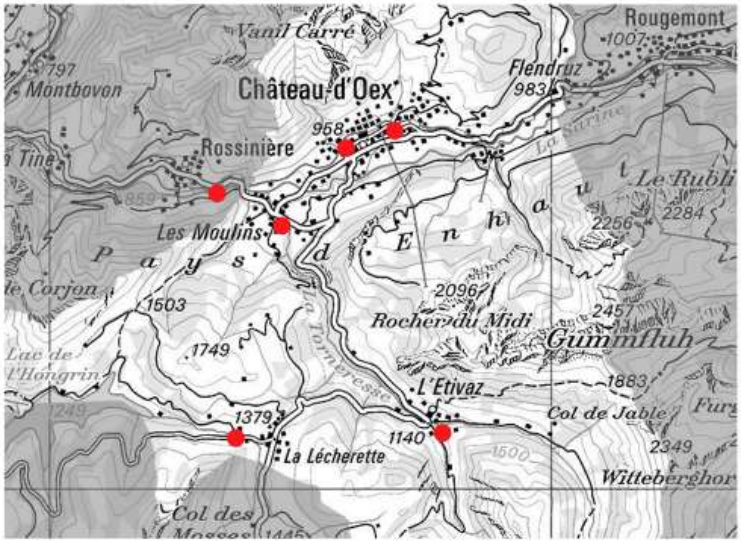

Les Monnaires

Le Petit-Pré

La Chaudanne

Les Moulins

L'Etivaz

La Lécherette

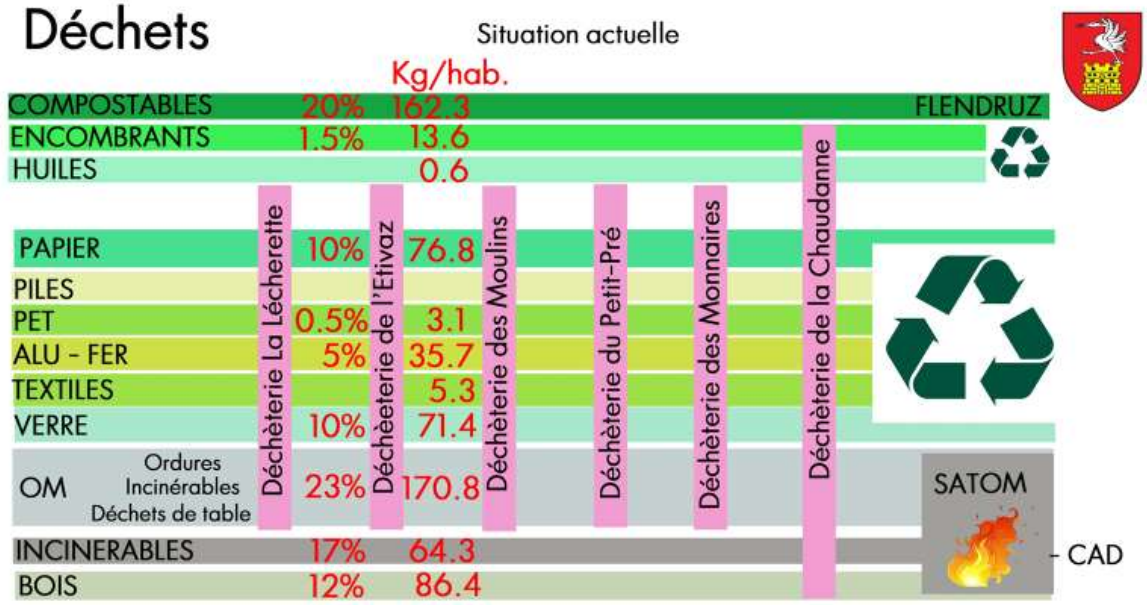
Déchets
Situation actuelle
Kg/hab.
COMPOSTABLES 20% 162.3
ENCOMBRANTS 1.5% 13.6
HUILES 0.6
PAPIER 10% 76.8
PILES
PET 0.5% 3.1
ALU - FER 5% 35.7
TEXTILES 5.3
VERRE 10% 71.4
OM Ordures Incinérables Déchets de table 23% 170.8
INCINERABLES 17% 64.3
BOIS 12% 86.4
Déchèterie La Lécherette
Déchèterie de l'Etivaz
Déchèterie des Moulins
Déchèterie du Petit-Pré
Déchèterie des Monnaires
Déchèterie de la Chaudanne
FLENDRUZ
SATOM
CAD

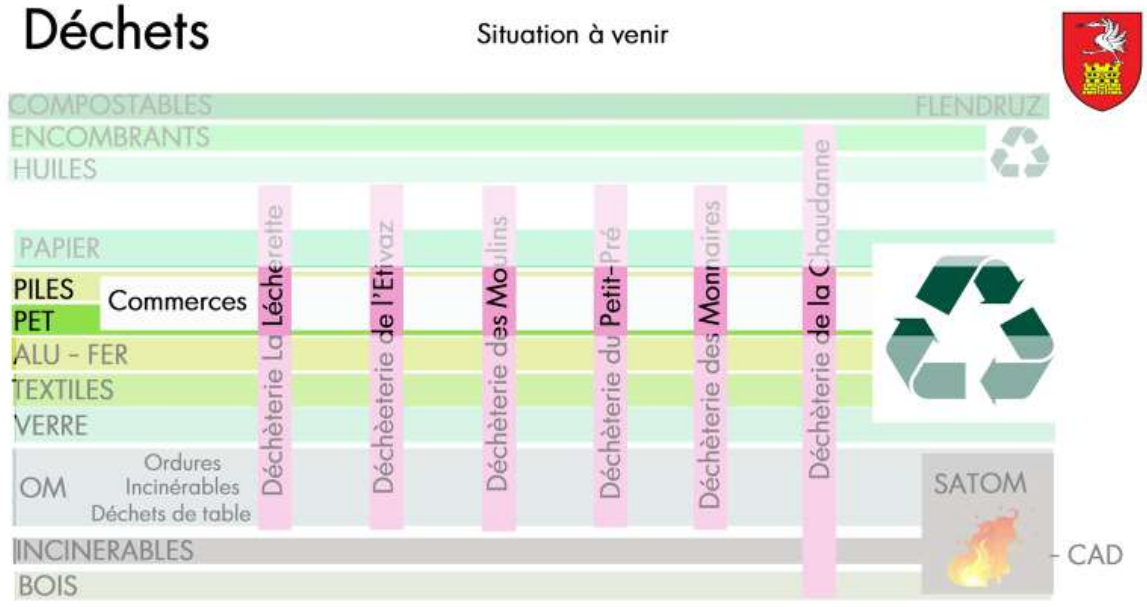
Déchets
Situation à venir
COMPOSTABLES
ENCOMBRANTS
HUILES
PAPIER
PILES
PET
Commerces
ALU - FER
TEXTILES
VERRE
OM Ordures Incinérables Déchets de table
INCINERABLES
BOIS
Déchèterie La Lécherette
Déchèterie de l'Etivaz
Déchèterie des Moulins
Déchèterie du Petit-Pré
Déchèterie des Monnaires
Déchèterie de la Chaudanne
FLENDRUZ
SATOM
CAD

Déchets

Situation à venir

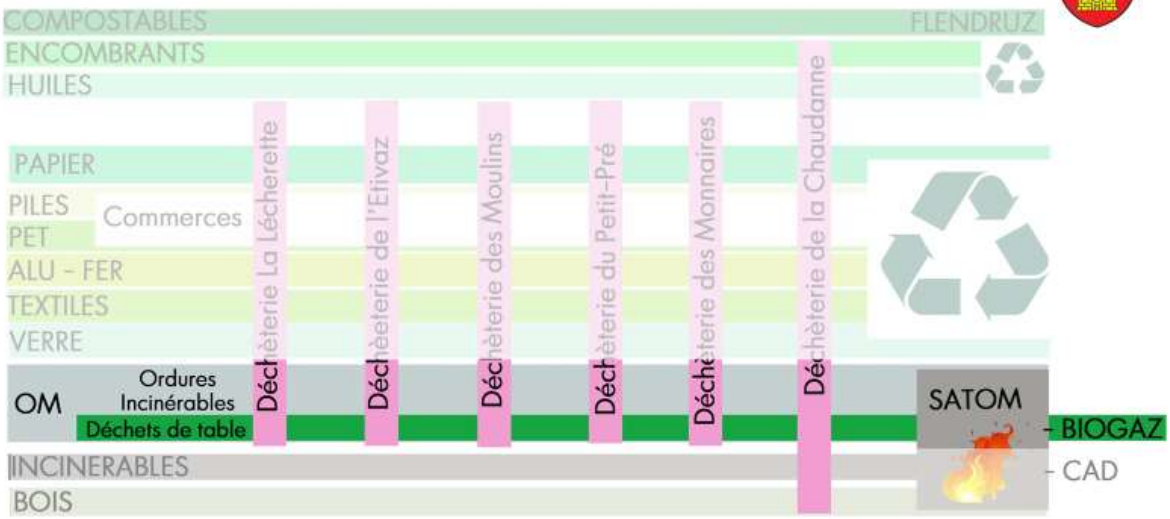

Déchets

Situation à venir

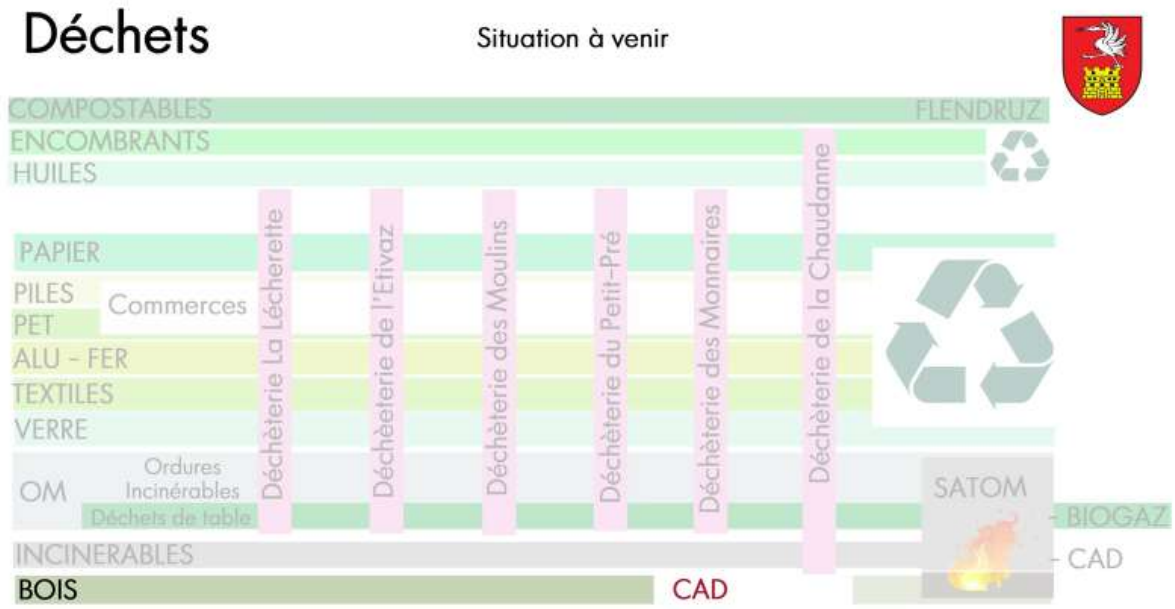
Déchets
Situation à venir
COMPOSTABLES
FLENDRUZ
ENCOMBRANTS
HUILES
PAPIER
PILES
PET
Commerces
ALU - FER
TEXTILES
VERRE
OM
Ordures Incinérables
Déchets de table
Déchèterie La Lécherette
Déchèeterie de l'Etivaz
Déchèterie des Moulins
Déchèterie du Petit-Pré
Déchèterie des Monnaires
Déchèterie de la Chaudanne
SATOM
BIOGAZ
INCINERABLES
CAD
BOIS
CAD

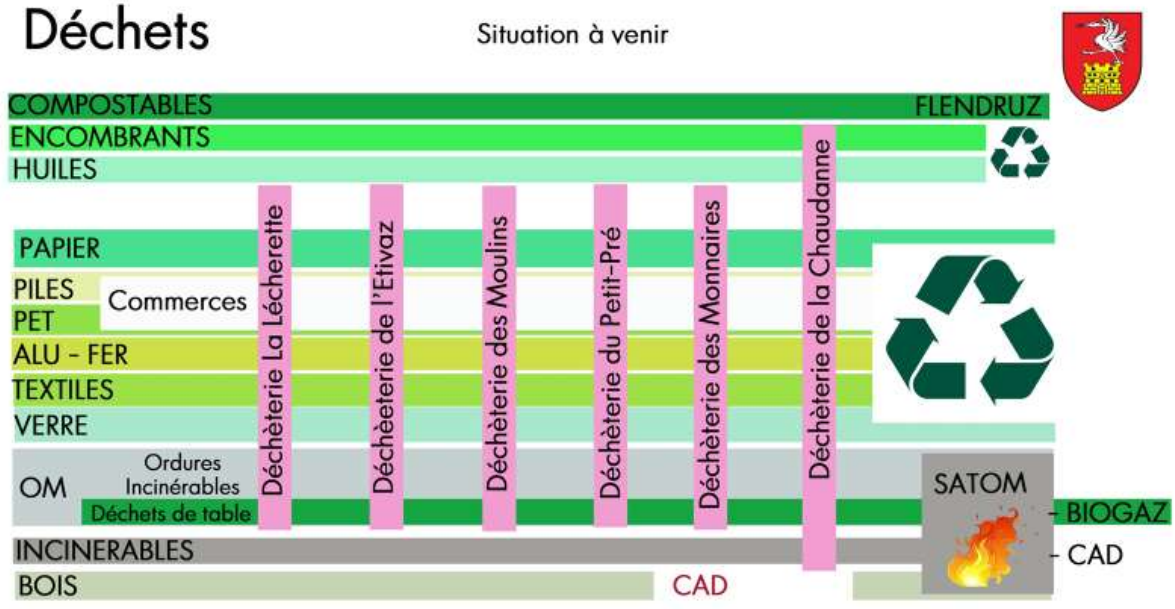
Déchets
Situation à venir
COMPOSTABLES
FLENDRUZ
ENCOMBRANTS
HUILES
PAPIER
PILES
PET
Commerces
ALU - FER
TEXTILES
VERRE
OM
Ordures Incinérables
Déchets de table
Déchèterie La Lécherette
Déchèeterie de l'Etivaz
Déchèterie des Moulins
Déchèterie du Petit-Pré
Déchèterie des Monnaires
Déchèterie de la Chaudanne
SATOM
BIOGAZ
INCINERABLES
CAD
BOIS
CAD

Annexe, présentation de Stéphane Henchoz, Municipal
Abattoir communal les Ouges aux Moulins

Rendons-nous aux Moulins

Situation

La commune est propriétaire de la parcelle RF No 1992, situé à la Route des Ouges 18 aux Moulins, dans la zone industrielle.

Sur cette parcelle, se trouvent les infrastructures suivantes :

- Un bâtiment multifonctionnel appartenant à la commune, regroupant un abattoir ainsi qu'un équarrissage.
- Une citerne à gaz, appartenant à une société privée, exploitée par Sky Event.
- Un dépôt communal à ciel ouvert à disposition du service des travaux.

Bâtiment

Historique C'est par le biais du préavis No 17/1996, que le Conseil communal de l'époque accordait un montant de CHF 700'000.00 pour la construction d'un abattoir intercommunal desservant les Communes de Rossinière et Château-d'Oex, Rougemont possédant alors encore son abattoir.

La municipalité se préoccupait également de trouver les meilleures conditions pour l'élimination des déchets carnés qui étaient alors pris en charge par la Commune de Saanen pour un montant annuel avoisinant les CHF 24'000.00.

Abattoir + CCSPA

L'abattoir est loué depuis le 01 février 2018 à la société coopérative de l'abattoir régional Gruyère-Pays-d'Enhaut-Ormonts (ci-après GPEO), l'équarrissage est quant à lui géré par la commune.

Le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) octroie les autorisations d'exploiter et publie régulièrement des directives concernant, entre autres, l'hygiène, le fonctionnement et la détention des animaux. Ce service effectue régulièrement des contrôles sanitaires de l'abattoir et de l'équarrissage.

La collecte des déchets carnés concerne les trois communes du Pays-d'Enhaut, ainsi que le canton pour les animaux tués sur les routes cantonales ou par les gardes chasse. Le volume traité est de 6 à 7 tonnes par mois. L'évacuation des déchets est assurée par l'entreprise Centravo qui, tous les lundis matin, englobe notre centre des déchets dans sa tournée.

L'élimination des déchets carnés est une obligation dévolue aux communes. Elle est assurée par un équarisseur indépendant et des suppléants nommés par le SCAV sur préavis des municipalités.

Une convention établie entre les 3 communes du Pays-d'Enhaut et les équarisseurs règle les modalités de ce poste.

Les frais se répartissent entre le canton et les communes, la facturation étant supervisée par la préfecture.

GPEO

Suite à la création de la société GPEO, la fréquentation de l'abattoir a quasiment triplé, passant de 424 abattages en 2016 à 1'253 en 2019. Depuis le 1er janvier 2020, deux bouchers ont été engagés à plein temps, ce qui démontre une réelle utilité de cette infrastructure pour l'économie agricole des trois régions concernées.

Il est également à relever l'importance d'un abattoir de proximité pour les abattages d'urgence, vu l'importance au Pays-d'Enhaut du cheptel, notamment en périodes d'estivages.

La Société GPEO a effectué beaucoup d'investissements pour optimiser le fonctionnement de l'abattoir.

- Achat d'un fumoir, d'une cage de contention pour l'abattage,
  Des barrières de contentions, diverses machines de boucherie (pétrin, machine à mettre sous-vide)

  Le matériel communal, estimé à 30'000.- a été remis gratuitement à la Société.

- Achat séchoir et d'une chambre froide pour la viande découpée qui ont dû être installés à l'extérieur du bâtiment.

Vision future

S'il avait en son temps été accepté que ce bâtiment regroupe deux types d'activités, il apparaît aujourd'hui que celles-ci ne devraient plus cohabiter sous le même toit. La production de denrées alimentaires à proximité de carcasses en décomposition n'est en effet plus souhaitée.

Le service vétérinaire cantonal a toléré jusqu'ici cet état de fait, considérant l'infrastructure existante, mais les exigences ont évolué avec les années, plusieurs remarques ont été faites lors des derniers contrôles annuels, comme par exemple la nécessité de couvrir l'aire de dépose des carcasses d'animaux.

En outre, il suffit de constater les odeurs nauséabondes qui passent de l'équarrissage à l'abattoir, principalement pendant les mois les plus chauds, pour se convaincre que ces deux activités n'ont rien à faire ensemble.

Suite à ces considérations, afin de résoudre un problème sanitaire et de permettre à la société GPEO d'assurer un fonctionnement dans les règles de l'art, la Municipalité étudie la construction d'un nouvel équarrissage, à proximité de l'abattoir, mais séparé physiquement de celui-ci.

Parallèlement, suite à une demande de la Société GPEO, la Municipalité s'est déclarée favorable à la vente éventuelle de l'abattoir.

Nous sommes donc actuellement en attente de propositions de la Société.

Fin

La Municipalité constate avec satisfaction que l'abattoir communal des Ouges fonctionne à satisfaction. Un abattoir de proximité permet également une meilleure qualité de manutention pour les animaux de nos producteurs.

Cette infrastructure est l'un des maillons finaux de toute la chaîne fromagère et carnée de nos vallées.